

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaumont

L'an deux mille vingt et un et le 1^{er} avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de Beaumont (Haute-Savoie), régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc GENOUD, Maire.

<u>Nombre de membres</u>	
En exercice	23
Présents	16
Votants	20
dont Pouvoirs	04

Présents : Le Maire, Genoud Marc,
MM les Adjointes : C. Seifert, R. Personnaz, P. Meylan, S. Mercet
MM les Conseillers : Nathalie Laks, Nicolas Laks, S. Pérou, A. Blanc, C. Arhuero, C. Roy, V. Roy, S. Manganelli, S. Casabianca, M. Aragon, J. Personnaz
Pouvoirs : T. Eudes donné à C. Seifert, G. Vilmint donné à R. Personnaz, S. Baud donné à S. Manganelli, R. Cusin donné à S. Pérou,
Excusés : S. Tugler-Rossi, A. Saint-Pierre, F. Aragon,
A été nommé secrétaire : S. Mercet

TEE- Convention de partenariat pour la création d'un service de location longue durée de vélos à assistance électrique (VAE) avec la Communauté de Communes du Genevois

Dans le cadre de sa politique de développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle, la Communauté de Communes du Genevois souhaite proposer à ses habitants des solutions pour les inciter à la pratique du vélo. En tant que lauréate de l'appel à projet « Vélo et Territoires », des financements ont été obtenus pour la mise en place de service œuvrant au développement de l'usage du vélo.

Ces financements ont permis notamment la création d'un projet de service de location de vélos longue durée, en partenariat avec sept communes du territoire (Feigères, Savigny, Saint-Julien-en-Genevois, Valleiry, Archamps, Collonges-sous-Salève et Beaumont).

Ces communes partenaires ont été sélectionnées sur la base du volontariat, suite à des présentations faites au cours des commissions mobilité du 19 octobre 2020 et du 14 décembre 2020.

Lors de ces commissions et des réunions de travail avec les élus et techniciens des communes partenaires, il a été proposé l'organisation suivante :

- La Communauté de communes se charge des aspects administratifs, de l'organisation du service et de la communication
- Les communes partenaires forment les « points relais » qui gèrent la distribution et la récupération des vélos. Elles ont aussi à charge le stockage des vélos entre les locations
- Un prestataire externe s'occupe de la fourniture des vélos, des accessoires et de l'entretien de ces derniers

A cette fin, une convention jointe à la présente délibération définit les modalités de partenariat entre les parties, notamment la mise à disposition d'un local à la Communauté de communes par les communes partenaires « points relais » pour stocker les VAE et accessoires ainsi que le fonctionnement de la remise et de la restitution des VAE et accessoires auprès des points relais.

Il est donc proposé au conseil municipal, qui accepte à l'unanimité :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat pour la création d'un service de location longue durée de vélos à assistance électrique
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la dite convention ainsi que toutes les pièces annexes

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le maire,

Marc GENOUD



Certifié exécutoire,
A Beaumont, le
Le maire,

